

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Prolongement de l'autoroute 25

La Coalition contre le prolongement de l'autoroute 25 demande au gouvernement Charest d'attendre la décision des tribunaux avant de permettre le début des travaux

Montréal, le 31 janvier 2008- A une semaine du début du procès en Cour supérieure du Québec visant à faire annuler le décret du gouvernement du Québec autorisant le prolongement de l'autoroute 25, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, Équiterre et Greenpeace demandent au Gouvernement Charest et à la ministre des Transports de ne pas autoriser le début des travaux de construction du pont et de l'autoroute 25 tant que la décision du tribunal ne sera pas rendue.

Selon les plus récentes informations obtenues auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), plusieurs demandes de certificats d'autorisation concernant les travaux préparatoires et la construction du pont de la 25 ont été déposées au cours des dernières semaines. « Dans le contexte où l'issue du procès qui débutera la semaine prochaine pourra rendre illégales toutes les demandes d'autorisation du prolongement de l'autoroute 25, il serait téméraire et irresponsable pour le gouvernement du Québec d'autoriser le début des travaux », souligne Steven Guilbeault, porte-parole d'Équiterre.

Rappelons que les trois organismes ont déposé le 30 mars 2006 une requête pour faire déclarer illégaux les décrets gouvernementaux adoptés par Québec autorisant le prolongement de l'autoroute 25 et la construction d'un nouveau pont entre Montréal et Laval. Les requérants affirment que la procédure suivie, lors des audiences publiques du BAPE, et l'adoption des décrets étaient illégales puisque le promoteur du projet ainsi que les impacts environnementaux liés à la construction et à l'exploitation du pont n'étaient pas connus lors des consultations publiques tenues en 2005.

D'autre part, les groupes dénoncent le fait que le Gouvernement Charest à quelques semaines du début des travaux n'ait toujours pas permis aux citoyens de connaître les impacts environnementaux et humains des travaux de construction de l'autoroute 25. « Il est inacceptable en 2008 que les citoyens se voient refuser le droit de questionner devant le BAPE le promoteur retenu sur un projet connu, et donc, d'exprimer leur opinion sur les impacts qu'entraînera la construction du Pont de l'autoroute 25 sur leur milieu de vie et sur l'environnement », affirme André Porlier, directeur général du CRE-Montréal.

Pour Arthur Sandborn, responsable de la campagne Climat et Énergie de Greenpeace, « en imposant le prolongement de l'autoroute 25, le gouvernement Charest va non seulement faire reculer le Québec en matière de réduction des émissions de GES mais il fera reculer le droit de l'environnement en contournant le processus d'évaluation environnementale dans ce dossier».

-30-

Pour information :

André Porlier, CRE-Montréal : 514-572-2521

Steven Guilbeault, Équiterre : 514-231-2650

Arthur Sandborn, Greenpeace, 514-933-0021 poste 13